

Le 25 août 2016

14 rue Papu  
35000 RENNES  
s3-rennes@snepfu.net

à Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes  
96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 RENNES CEDEX 7

Suivi par :  
**Anne GILET**  
**06.64.37.94.92**

Objet : respect horaires supports postes stagiaires mi-temps

Monsieur le Recteur,

Par un courrier du 20 juillet, nous vous avons interpellé concernant l'affectation de stagiaires en EPS sur des supports avec complément de service dépassant le demi-service indiqué dans la circulaire nationale 2014-080 du 17 juin 2014. A ce jour veille de leur rentrée, nous n'avons pas eu de nouvelles nous indiquant la prise en compte de cette demande.

Cette année certains supports ne tiennent pas compte de la circulaire nationale 2014-080 du 17 juin 2014, qui précise dans le cadre de la refondation de l'École portée par la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, que : « tous les fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'une formation au cours de l'année scolaire. Le schéma général en sera l'articulation d'une formation partagée entre une mise en situation professionnelle sur un demi-service d'enseignement accompagnée d'une formation à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) l'autre moitié du temps ».

Pour ce qui concerne nos collègues d'EPS stagiaires, ils doivent assurer 8 heures ou 9 heures d'EPS et 3 heures d'AS sur un semestre.

En l'occurrence cinq de nos jeunes futurs collègues se trouvent sur des supports partagés dont l'horaire total dépasse le mi-temps d'un professeur d'EPS.

- Stagiaires sur deux supports supérieurs au mi-temps :

*-XXX XXX affecté au lycée Beaumont, Redon (8h) et au collège Beaumont (3h), Redon.*

*-XXX XXX affectée au lycée de Kerneuzec (8h93), Quimperlé et au LP Roz Glas (3h), Quimperlé*

*-XXX XXX affecté au collège Mescoat (4h50) de Landerneau et au collège de la Fontaine Blanche (7h36), Plougastel-Daoulas.*

*-XXX XXX affectée au LP Chaptal (8h40), Saint Briec et au lycée Chaptal (4h), Saint Briec.*

*-XXX XXX affectée au lycée Savina (2h), Lannion et au LP Savina (8h17), Lannion*

Nous vous demandons de bien vouloir revoir ces situations afin de leur permettre d'entrer dans le métier le plus sereinement possible tout en conciliant la mise en situation sur le terrain, la formation à l'ESPE et la validation du MASTER 2 nécessaire à leur titularisation.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur Le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Secrétariat Académique du SNEP FSU



Anne GILET